

**17.3507****Motion Dittli Josef.
Ein Cyberdefence-Kommando
mit Cybertruppen
für die Schweizer Armee****Motion Dittli Josef.
Création d'un commandement
de cybersécurité
dans l'armée suisse**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 25.09.17
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.12.17
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 06.03.18*Antrag der Kommission*
Zustimmung zur Änderung*Proposition de la commission*
Approuver la modification

Präsidentin (Keller-Sutter Karin, Präsidentin): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission beantragt einstimmig, die Motion in der vom Nationalrat abgeänderten Fassung anzunehmen.

Dittli Josef (RL, UR), für die Kommission: Wir haben diese Motion zum zweiten Mal in unserem Rat; dies deshalb, weil sie der Nationalrat leicht abgeändert hat.

Unser Rat hat am 25. September 2017 die von mir eingereichte Motion 17.3507, "Ein Cyberdefence-Kommando mit Cybertruppen für die Schweizer Armee", mit 34 zu 7 Stimmen angenommen. Der Bundesrat beantragte damals die Ablehnung der Motion. Bei den Rednerinnen und Rednern herrschte Einigkeit darüber, dass die Cyberdefence-Mittel weiter ausgebaut werden sollten, um gegen die aktuellen und künftigen Bedrohungen in diesem Bereich vorgehen zu können. Sie hielten fest, dass ein Cyberdefence-Kommando und entsprechende Einheiten geschaffen werden sollten.

Der Nationalrat sprach sich ebenfalls für die Anliegen der Motion aus, beschloss aber, den Motionstext leicht abzuändern. Da der Begriff "Kommando" die Art der Organisationseinheit vorgeben würde, ersetzte er ihn durch "Organisation", um der Armee den nötigen Handlungsspielraum zu lassen. Der Begriff "Cyberbataillon" wurde fallengelassen, da er dahingehend verstanden werden könnte, dass er autonome Formationen meint. Schliesslich verzichtete der Nationalrat auf eine Rekrutenschule, die ihren Schwerpunkt einzig auf Cyberdefence-Aspekte legen sollte, da dies in seinen Augen nicht die beste Lösung sei. Diese Änderung wurde vom Bundesrat befürwortet. Der Nationalrat beschloss am 13. Dezember 2017 einstimmig, dem Antrag seiner Sicherheitspolitischen Kommission zu folgen.

Die Kommission und der Motionär sind mit den Änderungen des Nationalrates einverstanden. Diese ermöglichen eine flexiblere Umsetzung der Motion, ohne das Anliegen in seinem Kerngehalt abzuwandeln. Die vorgenommenen Änderungen rütteln nicht an der inhaltlichen Substanz der Motion. Der Kommission ist es weniger wichtig, wie die Armee die Leute rekrutiert und ausbildet und wie die Cyberspezialisten organisatorisch eingegliedert werden. Dies ist sinnvollerweise Sache des VBS. Wichtig ist ihr aber, dass mit 100 bis 150 Profis sowie 400 bis 600 Milizsoldaten das Mengengerüst erhalten bleibt und dass am vorgesehenen Leistungsprofil der Cybertruppen nicht gerüttelt wird, was mit dem Entscheid des Nationalrates auch der Fall ist. Die Anpassungen sind angemessen und sinnvoll.



Deshalb beantragt Ihnen Ihre Kommission einstimmig, die Motion in der abgeänderten Fassung anzunehmen.

AB 2018 S 111 / BO 2018 E 111

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Je saisis l'occasion de cette motion Dittli, modifiée par le Conseil national, auquel le Conseil fédéral se rallie pour ce qui concerne la nouvelle formulation, pour vous donner quelques renseignements complémentaires, puisqu'on parle beaucoup de cyberdéfense, mais que peu de monde en comprend exactement les enjeux.

Premièrement, Monsieur le conseiller aux Etats Dittli, vous l'avez très bien compris, nous poursuivons les mêmes objectifs. Simplement, la terminologie que vous aviez utilisée nous freinait un peu. La nouvelle formulation, où il est question d'organisation, nous donne une grande latitude d'action. Nous avons déjà commencé à mettre en place l'organisation qui découle de notre plan d'action pour la cyberdéfense. Il faut désormais que nous réalisons ce plan, que nous gagnions de l'expérience. Ensuite, nous verrons quelle forme d'organisation s'avère nécessaire en fin de compte.

Par ailleurs, vous le savez, il faut considérer la stratégie nationale, dont la planification de réalisation aura lieu dans le courant de cette année, probablement cet automne, puisque le Conseil fédéral va examiner la stratégie nationale au mois d'avril prochain.

Enfin, il y a le projet de commandement d'appui, dans le cadre du programme de développement de l'armée. Le chef de projet vient d'entrer en fonction; il est important pour lui d'avoir une bonne liberté d'action.

Concernant la notion "école de recrues", je pense qu'il faut la chasser de notre vocabulaire pour ce domaine, mais je vais vous donner un aperçu de l'avancement de nos travaux. Notre plan d'action comprend un chapitre "cyberdefense campus" qui vise avant tout à mettre en place un réseau de collaboration, qui doit nous permettre de mieux anticiper les développements du cyberspace, de mieux anticiper les différents défis. En matière de formation, nous sommes en train d'établir un plan d'ensemble. Ce plan considère à la fois les spécialistes de l'Internet mais aussi les collaborateurs "normaux", qualifiés ainsi de manière non péjorative, qui sont confrontés tous les jours aux questions informatiques. Ce plan prend en considération aussi les militaires de carrière, tous les militaires de milice ainsi que la partie spécialisée Internet de la milice. A cela s'ajoute la digitalisation et ses différents effets qui touchent tout le monde.

Vous aurez compris que c'est un effort d'ensemble, un effort global important qu'il faut fournir, et, actuellement, nous mettons un maximum de forces dans la réalisation de ces différents objectifs. Cela demande de la coordination, en particulier avec les différents milieux de la formation.

Participent à cet effort le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, ICT-Formation professionnelle Suisse et les hautes écoles, en priorité les écoles polytechniques fédérales. Ce qui est encore connu comme "école de recrues", c'est en fait une toute petite partie de tout le programme que nous sommes en train de développer.

S'agissant de cette école, notre "Cyber-Lehrgang", dispensera un cours complexe à la forme et à la durée inédites. Cet été, nous allons lancer le projet pilote et, dès le printemps 2019, ce cours va s'établir dans sa forme et dans son volume définitifs. Il montera ensuite en puissance afin d'atteindre les objectifs de la présente motion, à savoir que les cybertroupes comptent entre 400 à 600 militaires de milice dans un délai estimé de six à sept ans. Il s'agit là de planification, mais peut-être que les événements nous forceront à en faire encore plus. Le cas échéant, nous déterminerons quels seront les moyens à consacrer et quelle devra être l'échelle d'intervention.

Les militaires qui seront considérés pour ce "Cyber-Lehrgang" seront sélectionnés dans le cadre de plusieurs épreuves. Nous voulons construire sur la base de compétences existantes et nous voulons gagner des jeunes gens qui sont au minimum titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Si les jeunes ont une maturité gymnasiale ou professionnelle, ou alors un bachelor, par exemple, alors tant mieux, mais le cursus de base que nous souhaitons est un CFC et, surtout, des compétences effectives sur le plan technique et sur le plan personnel. Détenir un CFC ne signifie pas disposer de compétences basiques; le programme va prochainement être publié et vous verrez que les 800 heures de formation sont extrêmement exigeantes.

La formation reposera sur trois parties principales. La première consistera en quatre mois d'école de recrues avec une formation de base et des stages pratiques. Ensuite, les militaires suivront une école de sous-officiers afin de maîtriser les bases des tâches de management. Enfin, les militaires suivront une seconde école de recrues, durant laquelle ils seront encore instruits et, pour certains, utilisés comme instructeurs pour la première partie du cours suivant. D'autres encore seront engagés pratiquement au sein de l'armée. Pour participer au "Cyber-Lehrgang", les jeunes gens devront s'engager à devenir sergents.

Nous travaillons aussi à la mise en place d'un examen pour que la formation puisse être sanctionnée par



un brevet fédéral. Les personnes concernées pourront recevoir une certification en leadership, et nous allons négocier avec les hautes écoles pour que celles qui poursuivent des études universitaires bénéficient aussi des fameux crédits ECTS.

Nous sommes persuadés que ces militaires seront très recherchés sur le marché du travail. Si l'on fait des comparaisons avec l'étranger, il faut noter qu'en Israël, par exemple, ce sont 53 pour cent de femmes qui travaillent dans ce domaine spécifique. Nous verrons si, dans ce cadre, nous pourrons faire aussi bien et combien de temps cela nous prendra pour faire aussi bien.

Avec le nouveau système, nous voulons aussi améliorer la sélection, en particulier pour ceux que l'on appelle les "Quereinsteiger", c'est-à-dire ceux qui découvrent plus tard une passion ou des compétences pour ce domaine et pour lesquels il reste encore un nombre suffisant de jours de service à effectuer. Ainsi, nous serons sûrs de ne rater personne dans la recherche des capacités. Vous le savez, le personnel revêt une importance primordiale dans ce secteur.

Si l'on jette un coup d'oeil rétrospectif depuis l'attaque cybernétique de 2016 contre RUAG, nous constatons qu'au sein du département nous avons déjà parcouru un énorme chemin. Nous allons en faire encore plus en mettant en oeuvre la présente motion. Dans ce cadre, c'est non seulement l'armée qui joue un rôle, mais aussi Armasuisse, l'Office fédéral de la protection de la population – donc le Bundesamt für Bevölkerungsschutz –, le Service de renseignement de la Confédération et le Secrétariat général du département. En approuvant cette motion modifiée, cela donne un signal très clair que vous soutenez le département dans ses activités et dans ses planifications. Cela indique que nous sommes aussi sur le bon chemin. Mais nous n'en sommes qu'au tout début de la mise en place des mesures. Les attaques comme nous en avons connu contre RUAG en 2016, puis l'été passé dans un deuxième cas, nous allons en connaître encore d'autres. Malheureusement, elles peuvent survenir en tout temps, et il est important que nous y soyons préparés.

En ce sens, je remercie Monsieur Dittli d'avoir accepté que sa motion soit modifiée et je vous demande de l'adopter sous sa forme modifiée.

Angenommen – Adopté

AB 2018 S 112 / BO 2018 E 112